

# Ville de Saint Pierre des Fleurs

*Lieu-dit Le Village*

27370 Saint –Pierre des Fleurs

Maître d'Ouvrage



SA HLM DE LA REGION D'ELBEUF

4, cours Carnot  
76503 ELBEUF CEDEX



## Construction de 15 logements individuels

### *REGLEMENT DE CONSULTATION*

Date de limite de réception des offres :

**LUNDI 12 SEPTEMBRE 2011 – 16h30**

**Cabinet Maggi**  
Economiste de la Construction

9 avenue de la Porte des Champs  
76000 ROUEN

Tél : 02 35 07 78 42 – Fax : 02 35 07 78 45  
e-mail : [contact@stemaggi.fr](mailto:contact@stemaggi.fr)



22 rue Guynemer

76500 ELBEUF SUR SEINE

Tél 02 35 87 73 93 – Fax : 02 35 87 75 85  
e-mail : [agence@archi-bds.fr](mailto:agence@archi-bds.fr)

**WILLIER ingénierie**

assistance technique & conseils

55 rue Louis Pasteur

76130 MONT SAINT AIGNAN

Tél : 02 35 23 92 47 – Fax : 02 35 23 92 43  
e-mail : [contact@willieringenierie.com](mailto:contact@willieringenierie.com)



15 rue du Bal Champêtre - 27400 LOUVIERS  
Tél : 02 32 40 72 79 – Fax : 02 32 59 45 77  
[agence@gba-inge.com](mailto:agence@gba-inge.com)

**ECRE**

24 rue du 1<sup>er</sup> Mai - 76500 ELBEUF

Tél/ Fax : 02 35 77 10 12  
e-mail : [ecre@wanadoo.fr](mailto:ecre@wanadoo.fr)



5 rue Fleury - 76120 LE GRAND-QUEVILLY

Tél : 02 35 62 84 83 – Fax : 02 35 81 50 02  
e-mail : [j.beranger@be-etc.com](mailto:j.beranger@be-etc.com)

**REGLEMENT DE CONSULTATION**

**SECTION I**

**1 - Nom et adresse du maître d'ouvrage**

**SA d'HLM de la Région d'ELBEUF SUR SEINE**  
4 cours Carnot – BP 315 – 76503 ELBEUF SUR SEINE

**2 - Adresse auprès de laquelle les informations complémentaires peuvent être obtenues**

Technique

**ARCHITECTE**

**BOUCLES DE SEINE - Architecture**

22, rue Guynemer  
76500 ELBEUF SUR SEINE  
Tél : 02 35 87 73 93 – Fax : 02 35 87 75 85

**ECONOMISTE DE LA  
CONSTRUCTION**

**CABINET MAGGI**

9 avenue de la Porte des champs  
76000 ROUEN  
Tél : 02 35 07 78 42 – Fax : 02 35 07 78 45

**BET FLUIDES  
THERMIQUE**

**ETC Etudes Techniques Conseils**

5, rue Fleury  
76120 LE GRAND QUEVILLY  
Tél : 02 35 62 84 83 – Fax : 02 32 81 50 02

**BET VRD**

**ECRE**

24, rue du 1<sup>er</sup> Mai  
76500 ELBEUF SUR SEINE  
Tél : 02 35 77 10 12 – Fax : 02 35 77 10 33

**BET STRUCTURE**

**WILLIER Ingénierie**

55 rue Louis Pasteur  
76130 MONT SAINT AIGNAN  
Tél : 02 35 23 92 47 – Fax : 02 35 23 92 43

**PAYSAGISTE**

**GAVEAU BONDU Associés**

15, rue du Bal Champêtre  
27400 LOUVIERS  
Tél : 0 975 642 543 – Fax : 02 32 59 45 77

**REGLEMENT DE CONSULTATION**

3 - Adresse auprès de laquelle, les offres des entreprises doivent être retournées

**SA d'HLM de la Région d'ELBEUF SUR SEINE**  
4 cours Carnot – BP 315 – 76503 ELBEUF SUR SEINE

**SECTION II**  
**Objet du marché**

1 - **Description**

**I.1 Type de marché de travaux** - Réalisation de 15 logements individuels Lieu-dit « Le Village » à Saint Pierre des Fleurs

**I.2 S'agit-il d'un marché à bons de commande ? : NON**

**I.3 S'agit-il d'un marché à tranches ? : NON**

**I.4 S'agit-il d'une convention de prix associée à des marchés types ? NON**

**I.5 Description/ Objet du marché**

Les travaux sont traités en 17 lots, à savoir :

- 01 Gros-œuvre
- 02 Traitement de façades
- 03 Charpente
- 04 Couverture
- 05 Menuiseries extérieures PVC Fermetures
- 06 Menuiseries intérieures
- 07 Cloisons Doublages Faux-plafonds
- 08 Revêtements de sols
- 09 Peinture
- 10 Chauffage gaz VMC
- 11 Plomberie sanitaires
- 12 Electricité
- 13 Voirie assainissement
- 14 Réseaux divers
- 15 Espaces verts plantations
- 16 Clôtures
- 17 Antenne

## **REGLEMENT DE CONSULTATION**

### **I.6 Lieu d'exécution des prestations des travaux**

SAINT PIERRE DES FLEURS

### **I.7 Division en lot**

Oui, entreprise individuelle

Possibilité de soumissionner pour :

- un lot
- plusieurs lots

## **SECTION III**

### **1 - Conditions de participation (critères de sélection)**

Renseignements concernant la situation propre du prestataire de services, justificatifs quant aux conditions d'accès à la commande des articles 17 et 18 du décret n°2005-1742 du 30 déc. 2005 renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation de la capacité professionnelle, technique et financière minimale requise :

- lettre de candidature (formulaire DC1)
  - déclaration du candidat (DC2)
  - déclaration relative au travail dissimulé (DC6) auxquels seront joints :
    - \* déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant le service auquel se réfère le marché réalisé au cours des 3 dernières années.
    - \* déclaration que le candidat n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir.
    - \* documents ou attestation à l'article R 324-4 du Code du Travail
  - Attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 324-9, L 324-10, L 324-6, L 125-1 et L 125-3 du Code du Travail.
  - Déclaration sur l'honneur que le candidat à satisfait à ses obligations fiscales et sociales au 31 décembre de l'année passée
- Le candidat retenu devra fournir, dans un délai de 7 jours francs à compter de la demande de la personne responsable du marché par lettre recommandée avec avis de réception, les certificats fiscaux et sociaux( ou états annuel des certificats reçus (NOTI2) certifiés conformes**
- Si l'entreprise est en redressement judiciaire, copie du jugement la déclarant en redressement et le dernier jugement l'habilitant à poursuivre son activité.
  - Liste des travaux similaires exécutés au cours des cinq dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire

## **REGLEMENT DE CONSULTATION**

### **SECTION IV**

#### **Procédure**

#### **1 - Type de procédure**

Appel d'offres ouvert sans variante, passé en application de l'ordonnance n°2005-649 du 06 juin 2005 et de son décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 .

#### **2 - Critères d'attribution**

Ouverture de la première enveloppe

Sélection des candidatures : garanties techniques et financières des candidats

Tout candidat qui n'aura pas produit l'ensemble des pièces énumérées à l'article II de la section III du présent règlement « Conditions de participation » verra son offre rejetée.

Ouverture de la seconde enveloppe

Sélection des offres :

- Valeur technique des prestations, délais, phasage, respect des délais, non respect de la mutualisation de certains équipements.
- analysée sur la base du mémoire technique fourni par le candidat coefficient 0,60
- Le prix coefficient 0,40.

En cas de discordance entre les différentes indications du prix global et forfaitaire figurant dans l'offre d'un entrepreneur, l'indication en lettres figurant à l'article 2 de l'acte d'engagement (AE) prévaudra sur toutes autres indications.

En cas de discordance entre la décomposition du prix global et forfaitaire et l'acte d'engagement (AE) ou en cas d'anomalies, d'erreurs ou d'omissions internes à la décomposition du prix global et forfaitaire l'entrepreneur, s'il est sur le point d'être retenu, sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en harmonie avec le prix global et forfaitaire de l'acte d'engagement

#### **3 - Remise d'échantillons ou de matériels de démonstration**

Non

## **REGLEMENT DE CONSULTATION**

### **4 - Renseignements d'ordre administratif**

#### **IV.1 Documents contractuels et documents additionnels – conditions d'obtention**

Date limite d'obtention : Sans objet

Cautionnement (le cas échéant) : Néant

Conditions et mode de paiement : Néant

#### **IV.2 Date limite de réception des offres**

Les offres devront être établies sous double enveloppe.

Les enveloppes intérieures cachetées devront contenir les pièces mentionnées à l'article II de la section III et à l'article IIB de la section V. Elles devront porter le nom de l'appel d'offres et des lots auxquels les candidats souscriront. **Les offres seront à transmettre soit par lettre recommandée avec accusé de réception, soit par dépôt contre récépissé**

**Pour le LUNDI 12 SEPTEMBRE 2011 à 16h30**

**SA d'HLM de la Région d'ELBEUF SUR SEINE**  
4 cours Carnot – BP 315 – 76503 ELBEUF SUR SEINE

**Les dossiers qui seraient remis, ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée seront renvoyés à leur expéditeur**

Il est rappelé que le règlement des sommes dues à l'entrepreneur s'effectuera par acomptes selon les règles de la comptabilité publique.

IV-.3 La langue devant être utilisée dans l'offre ou la demande de participation – **FRANÇAIS**

IV-4 Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : **120 JOURS**

## **REGLEMENT DE CONSULTATION**

### **SECTION V** **Autres renseignements**

#### **1 - Contenu du dossier de consultation (ordre dans lequel prévalent les pièces)**

Règlement de consultation  
Acte d'engagement  
Dossier de plans  
Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)  
Cahier des Clauses techniques Particulières (CCTP)  
Décomposition du Prix Global et Forfaitaire par lot  
PGC  
Rapport du Bureau de contrôle

#### **2 - Modalités de remise des candidatures et/ou des offres selon la procédure adoptée**

Les candidats auront impérativement à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par eux et rédigées en langue française

##### **A Dans l'enveloppe intérieure n°1, portant les mentions « première enveloppe intérieure » et le nom de l'entreprise**

Les pièces énumérées à l'article II de la section III

##### **B Dans l'enveloppe intérieure n°2, portant les mentions « deuxième enveloppe intérieure » et le nom de l'entreprise**

L'acte d'engagement : cadre ci-joint à compléter, dater, signer et parapher par les représentants qualifiés de toutes les entreprises concurrentes ayant vocation à être titulaires du marché pour le lot considéré.

Le CCAP : cahier ci-joint à accepter sans aucune modification

Le CCTP : cahier ci-joint à accepter sans aucune modification

La décomposition du Prix Global et Forfaitaire

Le mémoire justificatif rédigé en français et selon l'article « renseignements complémentaires » ci-après des dispositions que l'entrepreneur se propose d'adopter pour l'exécution des travaux pour chacun des lots.

## REGLEMENT DE CONSULTATION

### 3 - Renseignements complémentaires

#### IV-1 Compléments à apporter au CCAP et CCTP

Les candidats n'ont pas à apporter de compléments aux cahiers des Clauses Administratives et Techniques Particulières (CCAP et CCTP)

#### IV-2 Mémoire justificatif

A l'appui de leur offre, les candidats produiront obligatoirement un mémoire technique spécifique à chaque lot. L'ensemble des moyens humains et techniques décrits dans les mémoires sera rendu contractuel.

Ce document comprendra toutes justifications et observations de l'entrepreneur et en particulier :

- 1) Des plans d'ensemble et de détail explicitant les offres.
- 2) Une liste des sous-traitants que l'entrepreneur envisage de proposer à l'accord du maître d'ouvrage après conclusion du marché
- 3) Les indications concernant la provenance des principales fournitures (type, marque, caractéristiques et résistance des matériaux) avec les références des fournisseurs correspondants et des garanties proposées.
- 4) Un programme d'exécution des travaux indiquant de façon sommaire la durée prévisionnelle des différentes phases du chantier.
- 5) Une note sommaire indiquant les principales mesures prévues pour assurer la sécurité et l'hygiène sur le chantier.

#### IV-3 Coordination de sécurité – Contrôle technique

Les travaux font l'objet d'une coordination de sécurité suivi par :

**BUREAU VERITAS Agence d'Evreux** M. DUCHESNE  
Zac du Long Buisson – 12 rue jacqueline Auriol  
27000 EVREUX  
Tél : 02 32 28 73 60 – Fax : 02 32 28 73 61

Les travaux sont soumis au contrôle technique

**DEKRA INSPECTION SAS** Mme ROSE  
Horizon 200 – mach 6 Avenue des Hauts Grigneux  
76400 BIHOREL  
Tél 02 35 12 83 20 – Fax : 02 35 12 07 54